



Charte d'Intervention à Domicile Atelier Ngiefix

Introduction

La présente charte précise les conditions dans lesquelles l'atelier Ngiefix, situé à Yerres (91330), propose ses services de réparation à domicile pour les appareils électroniques suivants : smartphones, tablettes et ordinateurs (PC).

1. Périmètre d'intervention

Les interventions à domicile sont proposées dans un rayon maximal de 100 kilomètres autour de la commune de Yerres.

Toute demande au-delà de ce périmètre sera refusée.

2. Appareils concernés

Les prestations à domicile s'appliquent aux catégories d'appareils suivantes :

- Smartphones
- Tablettes
- Ordinateurs portables ou fixes (PC)

3. Conditions d'intervention

Les réparations à domicile sont effectuées uniquement sur rendez-vous préalable, après analyse de la demande et évaluation de la faisabilité.

Le client s'engage à mettre à disposition un espace de travail adéquat : surface propre, accès à une prise électrique, bonne luminosité.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs appliqués peuvent inclure des frais de déplacement, précisés au moment de la prise de rendez-vous.

Le paiement s'effectue à la fin de l'intervention, par carte bancaire, espèces ou virement. Une facture est remise au client sur demande.

5. Engagement qualité

Ngiefix s'engage à réaliser les interventions avec professionnalisme, ponctualité et en toute transparence.

Une fiche d'intervention peut être remise au client à l'issue de chaque prestation, mentionnant les réparations effectuées, les pièces utilisées ou remplacées, ainsi que les remarques éventuelles sur l'état de l'appareil.